



Emploi cadre dans le cas de sans nationalité

Par Visiteur

Bonjour,

Je suis actuellement à la recherche d'un emploi depuis Octobre 2010. Récemment, j'ai appris que je ne pouvais pas avoir un poste d'ingénieur (en aéronautique, nucléaire, énergie) car je n'ai pas encore la nationalité française. On m'a dit que lorsque j'obtiendrai la nationalité, je pourrai les recontacter. Aujourd'hui, j'ai la carte de résident de 10 ans, motif du séjour : toute profession en France métropolitaine dans le cadre de la législation en vigueur. Je pense obtenir la nationalité dans 6-8 mois.

Question : Est-ce que cette carte de résident pourrait m'aider à trouver un emploi?

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Oui bien sûr et ce d'autant plus que votre titre de séjour mentionne tout emploi et sur tout le territoire métropolitain. Il vous suffit de faire les démarches nécessaires auprès des employeurs.

Cordialement